

Conseillers en exercice :	27
Présents :	21
Pouvoirs :	6
Absents non représentés :	0

DÉPARTEMENT
CALVADOS
ARRONDISSEMENT
CAEN
CANTON
TROARN

Envoyé en préfecture le 07/02/2025

Reçu en préfecture le 07/02/2025

Publié le 07/02/2025

ID : 014-211407127-20250204-01CM2025001-DE



Date de convocation du CM : 29/01/2025

DÉLIBÉRATION
SÉANCE DU 04/02/2025

01-CM-2025-001 – Installation de Chloé Lepoittevin dans ses fonctions de conseillère municipale

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, notamment l'article 270 du Code Electoral et les articles R. 2121-2 et L. 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que, par lettre reçue le 3 décembre 2024, Madame Isabelle Demoy a notifié sa démission de son mandat de conseillère municipale,

Considérant qu'il convient de procéder au remplacement de Madame Isabelle Demoy,

Considérant que Monsieur Patrick Arridi, suivant sur la liste, a été appelé à siéger au conseil municipal et qu'il a renoncé à y siéger,

Considérant les refus successifs de siéger de deux autres élus de la liste GÉNÉRATION 2020,

Considérant que Madame Chloé Lepoittevin a, quant à elle, exprimé son accord de principe pour siéger au conseil municipal en remplacement de Madame Isabelle Demoy,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal,

Article 1 : **PREND ACTE** de la démission de Madame Isabelle Demoy de ses fonctions de conseillère municipale (liste GÉNÉRATION 2020).

Article 2 : **PREND ACTE** de l'installation de Madame Chloé Lepoittevin dans ses fonctions de conseillère municipale (liste GÉNÉRATION 2020).

Article 2 : Ampliation de la présente délibération sera adressée à :

- Monsieur le Préfet,
- Monsieur le Procureur de la République,
- Monsieur le Comptable public,
- Madame Chloé Lepoittevin.

Le Maire,



Christian Le Bas